



WWW.MUSIC-INVEST.COM

« Nous sommes des boosteurs de projets musicaux »

Gilbert CHATEAUBON, créateur du site Music-Invest insiste sur ce positionnement spécifique qui le différencie des sites de production musicale communautaire.

Souvenez-vous : en 2008, le site Mymajorcompany.com lançait le chanteur Grégoire avec son tube « Toi plus moi » et faisait également découvrir au grand public le concept de production musicale dite communautaire : la mise en ligne d'artistes et de leurs créations permet une sélection par les internautes eux-mêmes, tous co-producteurs potentiels. C'est le public qui choisit, qui finance et qui récolte le fruit de son investissement. Ou tout du moins, c'est ce que l'on cherche à faire croire.

Buzzmyband, Spidart, ProduceMyLive, Akamusic, Stationtubes... Depuis Grégoire, force est de constater que le nombre d'artistes ayant suscité un tel engouement « commercial » n'a pas été proportionnel au nombre de sites de production musicale communautaire aujourd'hui existant. Pourtant, le système a indéniablement éveillé l'intérêt d'une catégorie d'internautes, mélomanes éclairés ou investisseurs en herbe : les jauges grimpent mais les artistes ne décollent pas...

Développé par une dynamique entreprise nantaise, le nouveau site www.music-invest.com surfe sur ce constat mais fait évoluer les règles. Gilbert CHATEAUBON affiche haut et fort ses ambitions : être l'intermédiaire entre les artistes et les internautes pour favoriser l'émergence de tous types de projets musicaux, quelle que soit leur envergure, et laisser aux artistes leur totale liberté.

Quels constats faites-vous des sites de production musicale communautaire existants ?

Gilbert Chateaubon :

Les sites de production musicale communautaires aujourd'hui existants sont la propriété de sociétés de production. Le potentiel des projets proposés aux internautes est préalablement analysé, l'objectif ciblé étant la rentabilité : la recherche du profit sur les ventes d'un album dont l'enregistrement et la promotion représentent un investissement plus que conséquent dont il est difficile de réunir les fonds. De surcroît, l'artiste concerné est ensuite lié contractuellement à la société de

production, avec toutes les contraintes et obligations que cela suppose, notamment celles souvent dénoncées par les artistes eux-mêmes : l'aspect financier, le contrôle de leur création ou la perte d'indépendance.

Vous n'êtes donc pas une société de production musicale ?

Gilbert Chateaubon :

Absolument pas. Nous ne sommes ni une maison de disque ni un label. Nous nous positionnons comme de vrais facilitateurs de l'émergence d'artistes en créant le lien entre eux et les internautes afin de leur permettre de rassembler les fonds qui leur sont nécessaires pour mettre en œuvre les actions destinées à favoriser leur carrière et pas uniquement la réalisation et le lancement d'un album : l'enregistrement d'une maquette en studio, l'organisation d'un concert, la fabrication de produits dérivés, le tournage d'un clip vidéo, le lancement d'une campagne de communication etc.

Techniquement, nous sommes une plateforme internet fonctionnant sur le principe du *crowdfunding* : le financement par la foule.

Vous êtes donc intermédiaires ?

Gilbert Chateaubon :

Oui, intermédiaires et facilitateurs. Nous ne sélectionnons pas les projets, nous n'en rejetons aucun, sauf s'il est contraire à l'éthique ou à l'ordre moral. Les internautes sont les seuls et véritables décideurs et les artistes n'ont aucune obligation contractuelle vis-à-vis de nous, hormis celle de respecter les règles de fonctionnement du site. Ils restent totalement maîtres de leur projet, de leur création et ils définissent eux-mêmes les engagements vis-à-vis de leurs « mécènes cybernétiques ». Ils n'ont qu'une obligation : respecter leurs promesses. Certes, ces engagements sont bordés juridiquement mais il s'agit essentiellement d'un contrat moral liant des artistes et des internautes qui croient en eux et désireux de les épauler dans la concrétisation de leurs desseins.

Comment fonctionne le site Music-Invest ?

Gilbert Chateaubon :

L'artiste et l'internaute créent gratuitement un compte qui leur permet d'accéder à leur page profil et à toutes les informations relatives à leur progression sur le site.

L'artiste dépose son projet valorisé financièrement, intégrant tous les éléments nécessaires à la consultation, à l'appréciation et à la sélection par les internautes. C'est la phase dite de l'incubateur au cours de laquelle les internautes votent pour un projet.

Quand au moins 150 votes sont atteints, le projet passe en « Invest Zone », phase permettant aux internautes de devenir contributeurs, de soutenir financièrement l'artiste.

La mise en œuvre du projet peut intervenir dès lors que le montant de la jauge a été atteint, soit quand la somme nécessaire à l'artiste a été réunie.

Pour l'internaute, le principe reste donc le même ?

Gilbert Chateaubon :

Le grand principe de fonctionnement reste le même. Nous avons cependant apporté des évolutions significatives qui donnent accès à plus de choix pour l'internaute et permettent également une réduction de la part de risque pour favoriser l'investissement :

- Plus de projets artistiques, du fait d'un panel plus large en termes de nature et de montant. Pour illustration, le montant minimum d'un projet sur Music-Invest est de 2.000€ alors qu'il est plus proche de 100.000€ pour les autres sites.
- La mise minimale est de 5€ alors que pour majorité des autres sites elle est de 10€.
- Une véritable sélection des artistes par les internautes avec l'intégration d'une phase préalable de votes avant investissement effectif.
- La possibilité de changer d'avis et de retirer sa mise ou de la déplacer vers un autre artiste.
- Et surtout, nous donnons à l'internaute le choix entre deux statuts : celui d'investisseur susceptible de percevoir un retour financier et/ou celui de fan actif assuré de bénéficier de privilèges.

Qui définit le retour sur investissement et les privilèges ?

Gilbert Chateaubon :

C'est l'artiste lui-même. Il propose, le contributeur dispose : celui-ci peut être investisseur et, ou fan actif, les deux statuts étant cumulables. Si le contributeur choisit le statut d'investisseur, il doit être conscient de l'éventualité que le succès ne soit pas au rendez-vous. A contrario, le statut de fan actif lui garantit de bénéficier de privilèges proportionnels aux sommes investies : places de concert, produits dérivés, tarifs préférentiels etc.

Dans le cadre de certains projets, comme la mise en place d'un concert gratuit par exemple, il est impossible de définir un retour sur investissement. Dans ce cas, seul le statut de fan actif est conseillé. Ce nouveau statut ne peut que favoriser l'implication et la contribution des internautes.

Qui peut ouvrir un compte sur Music-Invest ?

Gilbert Chateaubon :

Music-Invest est ouvert aux artistes et internautes de tous âges. Une autorisation parentale est toutefois exigée pour les mineurs artistes et contributeurs.

Que se passe t'il lorsque l'artiste a réussi à obtenir le montant désiré ?

Gilbert Chateaubon :

Lorsque la jauge est atteinte, nous reversons à l'artiste les contributions financières déposées par les internautes et ce, exclusivement sur présentation des factures liées à la concrétisation du projet. C'est la garantie de l'utilisation faite des sommes investies par les contributeurs.

L'artiste peut enfin réaliser son projet tout en informant ses contributeurs de son évolution.

Et comment êtes-vous rémunérés ?

Gilbert Chateaubon :

Nous percevons uniquement un pourcentage de 15 % sur les sommes versées par les internautes aux artistes, sous réserve que le montant de la jauge ait été atteint. Si tel n'est pas le cas, nous ne percevons rien et les montants versés par les internautes leur sont restitués. En aucun cas les artistes n'ont à nous reverser de pourcentage sur d'ultérieurs bénéfices.

Nous facturerons également des services complémentaires comme l'option de valorisation du projet sur le Web, la gestion de campagnes de communication... Nous proposons essentiellement des prestations s'intégrant logiquement à notre offre globale de boosteur de projets musicaux.

Le profit n'est donc visiblement pas votre motivation première ?

Gilbert Chateaubon :

Non. Notre motivation première est véritablement de permettre d'aider des musiciens et chanteurs de tout bord à réaliser leur part de rêve et à connaître le succès qu'ils méritent. Tous ne peuvent avoir la chance d'être remarqués et soutenus par des producteurs, c'est même plus que rare. Et pourtant, nombreux sont les talents potentiels en France.

Pourquoi cet engouement pour la musique ?

Gilbert Chateaubon :

J'ai des origines antillaises, j'ai grandi dans la musique. On peut dire que je suis un passionné. Informaticien de formation, féru de Web, Music-Invest était un projet qui me tenait à cœur, s'imposant presque naturellement comme la continuité d'actions que je mène depuis de nombreuses années. Dans les années 80, je créais l'association A.C.P.R.A. (Association pour la Composition, la Promotion et la Réalisation Artistiques) et le concept « Tête d'affiche ». L'objectif était de promouvoir des musiciens et chanteurs talentueux mais méconnus afin de les intégrer en première partie de concert d'artistes reconnus. Auteur et compositeur, j'ai à mon actif quelques tubes qui ont très bien marché à la Réunion. Je connais donc bien ce milieu et les difficultés auxquelles les artistes sont confrontés.

Comment comptez-vous faire connaître votre site ?

Gilbert Chateaubon :

Nous nous appuyons principalement sur le Web et tout spécifiquement les réseaux sociaux : Facebook, Twitter ou Myspace pour ne citer qu'eux. L'aspect novateur du concept et la qualité des artistes sélectionnés par les internautes eux-mêmes contribueront à créer le buzz. Le lancement du site sera également appuyé par une campagne de communication sur le Web : la diffusion de vidéos sur les principaux sites de vidéos en ligne, type Youtube ou Dailymotion et des bannières publicitaires sur des sites ciblés, à vocation musicale et fréquentés par des artistes et contributeurs potentiels. Nous avons également optimisé le référencement, action indispensable compte tenu de l'exploitation prioritaire du Web pour créer la notoriété.

Que peut-on vous souhaiter ?

Gilbert Chateaubon :

Le succès et la réussite ! Car le succès et la réussite de Music-Invest seront ceux de tous ces artistes dont le talent mérite d'être révélé.

Music-Invest

www.music-invest.com

Contact(s) presse :

julien – julien@music-invest.com

12 avenue Carnot
BP 61 709
44 017 NANTES Cedex 1